LE PETIT JOURNAL

Disponible sur internet ! http://lepetitjournalhaudainville.over-blog.fr/ **Juin 2012**

LE MOT DU MAIRE

Stationnement à la sortie des écoles : voitures mal garées, piétons en danger !

Vous avez pu remarquer le marquage au sol devant notre école, place réservée au bus et bande jaune interdisant le stationnement coté presbytère. Ces travaux ont été réalisés dans le but de sécuriser l'entrée et la sortie des élèves fréquentant notre école. Pour éviter les accidents dans la rue de l'école, je demande aux parents qui viennent accompagner ou récupérer les enfants de respecter les règles de stationnement.
Merci de votre compréhension et de votre civisme.

Portes ouvertes à l'espace culturel !

Vous avez été nombreux à venir visiter l'espace culturel.
L'exposition photos relatant l'évolution des travaux en a impressionné plus d'un ! En fait seul les murs extérieurs ont été conservés, on comprend donc mieux pourquoi ce chantier a été difficile et long.
Merci au personnel du service culturel de la CODECOM et aux membres du SLC La Beholle d'avoir contribué avec beaucoup de convivialité à la découverte des lieux et des activités possibles : bibliothèques, musique, informatique, théâtre, peinture…
N'hésitez pas à utiliser tous ces services de proximité et à nous consulter pour de plus amples renseignements.

Bien cordialement et bonnes vacances
Votre Maire, Louis KUTSCHRUITER

AGENDA

- **Le 1er Juillet** : spectacle enfants de théâtre à 14h30 en salle des fêtes
- **Le 1er Juillet** : spectacle par le groupe de danse de l'association à 15h
- **Le 2 Juillet au soir** : spectacle de théâtre par les compagnons de la Beholle
- **Le 3 Juillet 2012** : kermesse à l'école à 18h15
- **Lundi 9 Juillet 2012** : début du centre aéré
- **Le 14 juillet 2012** : fête républicaine dans la rue grande

ETAT CIVIL

Naissance
- Tristan Roger le 8 Mai
- Maurice Boucher le 8 Mai

Mariage
- Christian BERTAUX et Natacha BOURGOZ le 23 juin 2012

SOMMAIRE

Pages 2,3,4,5

-Compte rendu conseil municipal

Page 5
-Vol 747 pour Haudainville
-Centre aéré
-Remise des dictionnaires

Page6
-Fête répubicaine
-Fin d'année de la Beholle
-Appel à la population
-Prévention canicule
Page 7
-Aboiements des chiens
Page 8
-Diagnostic assainissement non collectif
Page 9
-Les vingt ans du VTT
-Travaux de voirie
Page 10
-Entretien du ruisseau
-Cérémonie John Chruch
-Rappel inscription école
-Don du sang
Page11
-Ramassage scolaire
Pages 12 et 13
-Voyage des aînés
-Sorties scolires
Pge 14
-activ été

CONTACT

Mairie d'Haudainville ☎ 03 29 84 62 86
1 rue de Verdun
55100 Haudainville Fax 03 29 83 98 94
mairiehaudainville@wanadoo.fr

Prochain conseil municipal

Vendredi 7 Septembre 20h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 15 JUIN 2012

DELIBERATIONS

Ajustement budgétaire

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune d'HAUDAINVILLE a choisi par délibération de rembourser la créance par anticipation sur 5 ans du prêt en travaux FFN qui avait été signé le 07 mai 1977, ce qui permet à la commune de bénéficier d'un abattement à hauteur de 60%.
Avec ce choix de remboursement, à présent toutes les recettes issues de l'exploitation des parcelles liées au contrat reviennent à la commune.

- Sur l'exercice 2012 :

  Il convient de prévoir l'ajustement du compte 16818 par opération d'ordre budgétaire (au préalable, ouvrir les crédits budgétaires nécessaires par délibération exécutoire et équilibrée) : émission d'un mandat au compte 16818 de 19 964,91euros et, simultanément, un titre de même montant au compte 1021.

- Pour les exercices 2013 à 2017 :

  Lors du vote du budget primitif, il conviendra de prévoir des crédits budgétaires au compte 16818 pour le remboursement du capital et au compte 66111 pour les intérêts conformément au tableau d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
Accepte les modifications budgétaires comme précisées ci-dessus,
Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Changement des compteurs d'eau

Afin de mettre en place la télé relève, il est nécessaire de mettre en conformité les compteurs d'eau.
Pour cela des devis ont été demandés à plusieurs entreprises.
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis présenté par l'entreprise VEOLIA EAU pour un montant de 16 146,00€ TTC, ainsi que le remplacement de robinets d'arrêt pour un montant de 4126,20 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Etude de faisabilité géothermie pour rénovation du presbytère et demande de subvention ADEME

Afin d'optimiser nos demandes de subventions pour le financement des travaux de rénovation du presbytère incluant un système de chauffage géothermique eau-eau, Monsieur le Maire propose la réalisation d'une étude de faisabilité.
Le coût de cette étude s'élève à 2 200,64 € TTC et pourra être financé par l'ADEME à hauteur de 70%.
Cette étude est indispensable pour solliciter les différents financeurs.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire afin de lancer l'étude thermique, et l'autorise à faire une demande de subvention auprès de l'ADEME

Contrat Enfance Jeunesse avec la M.S.A

Après démarches auprès de la M.S.A, cette dernière nous propose une convention permettant de prétendre aux mêmes avantages qu'offre le contrat signé avec la CAF de la Meuse.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré charge Monsieur le Maire de signer la convention avec la M.S.A et tout document s'y rapportant.

Modification du tarif des repas livrés par INNOVA

Monsieur le Maire fait lecture au conseil du courrier envoyé par la société INNOVA concernant la modification du prix des repas de la cantine.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte l'augmentation du tarif des repas qui passera de 4,00 € à 4,05 € TTC à compter du 1er avril 2012 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 15 JUIN 2012 (suite)

Convention et tarif relatifs à la participation financière des communes extérieures aux frais de scolarisation à HAUDAINVILLE

Suite à l'application dans les communes voisines depuis la rentrée scolaire 2011 de la réglementation contenue dans l'article L.212-8 du Code de l'Education instituant la participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, il est nécessaire qu'une convention soit également mise en place afin de mettre en œuvre ces dispositions pour les éventuelles demandes extérieures de scolarisation à Haudainville.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents moins une abstention accepte le modèle de convention proposé, charge Monsieur le Maire de fixer le montant de la participation par enfant scolarisé dans la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Réforme des Collectivités Territoriales – Plaidoyer pour la création d'une Communauté d'Agglomération

Par délibération en date du 17 juin 2011, le Conseil Municipal s'est prononcé pour le choix d'une Communauté d'Agglomération sur le Bassin de vie de VERDUN et sur le rejet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, qui ne retenait pas cette demande.

Ce choix s'était principalement fondé sur :

L'équilibre des territoires (Communauté d'Agglomération sur le Sud Meusien alors que le Nord Meusien se présente comme un territoire éclaté entre six Communautés de Communes),

Les prescriptions fixées par la loi pour la définition des périmètres (unité urbaine, bassin de vie et schéma de cohérence territoriale),

Les avantages très substantiels attachés à une Communauté d'Agglomération sont :

- Une taille critique suffisante pour concurrencer les grosses structures,
- Un bénéfice financier considérable
- Un développement accéléré de nos potentialités,
- Un dynamisme certain apporté à la vie de nos villages,
- L'amélioration et la pérennisation de nos services publics.

L'association des Maires du Nord Meusien a confié une étude au cabinet Stratorial Finances – Landot afin d'identifier les scénarios les plus porteurs pour le développement du Nord Meusien.

Cette étude fait ressortir une conclusion évidente : tous les scénarios comportant une Communauté d'Agglomération sont très nettement préférables au projet préfectoral.

SCENARIOS AUTOUR DE VERDUN : LE CRITERE DE SURPLUS DE RESSOURCES PAR HABITANT ET PAR AN

Détermination du surplus de ressources en euros par habitant selon les scénarios						
	Scénario SDCI 1	Scénario AMM 1	Scénario AMM 2	Scénario AMM 3	Scénario AMM 4	Scénario AMM 5
Surplus de dotation annuelle d'intercommunalité	696 129	4 405 556	3 527 117	3 563 885	3 589 255	6 786 528
Surplus de versement FPIC*	50 745	57 407	50 748	49 275	49 747	69 159
Surplus total à l'issue de la fusion	746 874	4 462 963	3 577 865	3 613 160	3 639 002	6 855 687
Surplus total par habitant	18,26	72,17	69,03	66,16	67,49	76,59

* Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Légende :

Scénario SDCI 1 55 Communes Population : 40 374 83 Délégués Com.	La fusion des Codecom de Verdun, de Charny sur Meuse, du Val de Meuse, de Meuse Voie Sacrée et l'adhésion de 4 communes de la Codecom de Montfaucon-Varennes (Consenvoye, Regnéville sur Meuse, Brabant sur Meuse, Forges sur Meuse).
Scénario AMM 1 165 Communes Population : 61 418 207 Délégués Com.	Scénario SDCI 1 + les Codecom de la Région de Damvillers et de Montfaucon Varennes + une partie des Codecom du Centre Argonne, de Fresnes en Woëvre, du Pays d'Etain et du Val Dunois + les communes d'Ippécourt, de Lavoye, de Neuville en Verdunois et de Ranzières.
Scénario AMM 2 107 Communes Population :51 368 143 Délégués Com.	Scénario S.D.C.I 1 + une partie des Codecom du Centre Argonne, de Fresnes en Woëvre et du Pays d'Etain (Châtillon sous les Côtes, Damloup, Eix, Moulainville) + les communes d'Ippécourt, de Lavoye, de Neuville en Verdunois et de Ranzières.

Scénario AMM 3 117 Communes Population : 54 249 156 Délégués Com.	Scénario SDCI 1 + la Codecom du Pays d'Etain + une partie de la Codecom de Fresnes en Woëvre + les communes d'Ippécourt, de Lavoye, de Neuville en Verdunois et de Ranzières.
Scénario AMM 4 97 Communes Population : 53 533 133Délégués Com.	Scénario SDCI 1 + la Codecom du Pays d'Etain + une partie de la Codecom du Centre d'Argonne + les communes d'Ippécourt, de Lavoye, de Neuville en Verdunois et de Ranzières.
Scénario AMM 5 215 Communes Population : 89 398 268Délégués Com.	Fusion entre les 13 communautés du Nord Meusien

Le surplus des dotations de l'Etat est, pour les scénarios de l'étude autour de Verdun, au minimum 3,6 fois supérieur à celui du schéma préfectoral.
L'étude comparative détermine les surplus des dotations d'intercommunalité sur 4 ans ; AMM2 : 12,8 M €, AMM3 : 12,9 M €, AMM4 : 13 M€.
Quelles que soient les évolutions futures des dotations nationales en valeur absolue, **ces écarts resteront les mêmes.**
S'il est observé par Stratorial que cette restructuration va effectivement générer des contraintes majeures, **elles ne sont pas plus importantes que celles générées par le projet préfectoral.**
Sur le plan fiscal, l'harmonisation pourra se faire d'autant plus facilement que si la structure des taux est parfois très différente, les écarts autour de Verdun ne sont pas si importants et qu'en toute hypothèse, l'harmonisation pourra être échelonnée dans le temps.
Surtout,

- **l'indivisibilité des liens qui unissent l'agglomération verdunoise à la ruralité du Nord Meusien,**
- **l'impact financier considérable que représente la Communauté d'Agglomération,**
- **la situation critique de nos territoires,**
- **la crise économique et sociale que traverse notre pays**

commandent de la façon la plus incontestable le choix en faveur de la Communauté d'Agglomération comme la solution la plus aboutie, la plus pertinente, la seule qui soit défendable aujourd'hui et encore davantage demain au regard de l'avenir que nous préparons pour nos enfants et petits enfants.

Il convient de préciser que ce choix n'est pas irréversible puisque la loi a prévu une clause de revoyure qui pourra s'appliquer dès 2015 et qui permettra ainsi d'ajuster, d'améliorer le choix qui doit être fait aujourd'hui.
Aussi, Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer pour la création d'une communauté d'Agglomération en classant par ordre de préférence les trois périmètres suivants qui évitent le risque de gigantisme évoqué par l'autorité préfectorale.

Scénario AMM4 : SDCI 1 (Codecom de Verdun, Codecom de Charny, Codecom du Val de Meuse, Codecom de Souilly, Communes de Consenvoye, Regnéville-sur-Meuse, Brabant-sur-Meuse, Forges-sur-Meuse,) + la Codecom du Pays d'Etain + une partie de la Codecom de Centre Argonne, + les communes d'Ippécourt, de Lavoye, de Neuville en Verdunois et de Ranzières.

Scénario AMM2 : SDCI 1 (Codecom de Verdun, Codecom de Charny, Codecom du Val de Meuse, Codecom de Souilly, Communes de Consenvoye, Regnéville-sur-Meuse, Brabant-sur-Meuse, Forges-sur-Meuse,) + une partie de la Codecom de Centre Argonne, de Fresnes en Woëvre et du Pays d'Etain (Châtillon sous les Côtes, Damloup, Eix, Moulainville + les communes d'Ippécourt, de Lavoye, de Neuville en Verdunois et de Ranzières.

Scénario AMM3 : SDCI 1 (Codecom de Verdun, Codecom de Charny, Codecom du Val de Meuse, Codecom de Souilly, Communes de Consenvoye, Regnéville-sur-Meuse, Brabant-sur-Meuse, Forges-sur-Meuse) + la Codecom du Pays d'Etain + une partie de la Codecom de Fresnes en Woëvre + les communes d'Ippécourt, de Lavoye, de Neuville en Verdunois et de Ranzières.
Ou tout autre paramétrage qui pourrait résulter des positions des communes du Nord Meusien, dès lors que sa population dépasserait le seuil des 50 000 habitants.
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à la création d'une Communauté d'Agglomération, suivant l'ordre proposé et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et signer tout document se rapportant à ce dossier.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 15 JUIN 2012 (suite 3)

INFORMATIONS

Centre Aéré 2012 : déjà de nombreux inscrits ! La salle polyvalente, la cour de l'école, le préau ainsi que l'espace culturel intercommunal seront mis à disposition pour toute la durée du centre qui débutera le 9 juillet jusqu'au 3 août.
Espace culturel intercommunal : une convention sera signée entre la Codecom de Verdun et la commune pour l'utilisation des salles conformément au règlement en vigueur.
Bilan du 8 mai : environ 200 exposants se sont retrouvés cette année à l'occasion du vide grenier. Une très bonne ambiance pour cette journée et 79 bons de fleurs ont été distribués.
La fête du 14 juillet est en préparation : repas républicain, concours divers (pétanque, pêche etc…) occuperont cette journée.
Voyage des aînés : 34 personnes partiront pour VERSAILLES le 16 juin
Sécurité Ecole : le marquage au sol devant le groupe scolaire a été réalisé par la CODECOM afin d'assurer la sécurité des enfants et permettre au bus de stationner.
Des passages pour piétons doivent être faits au niveau du carrefour rue de Belrupt, Pont des Bocquets, rue de la Louvière et Chemin Pierrot.
Cloches en panne : après bien des déboires avec le prestataire habituel, nous avons pris contact avec l'entreprise GRADOUX. Celle-ci interviendra courant juillet, pour les travaux de remise en état de fonctionnement pour un montant de 2 679,04 € TTC.
Un conseil d'école aura lieu le 28 juin ainsi que la remise de dictionnaires aux enfants partant pour le collège.

VOL 714 POUR HAUDAINVILLE

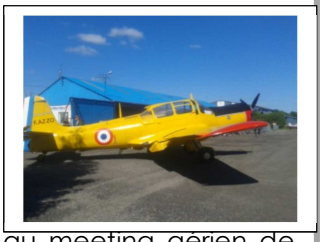

Dimanche 17 Juin dans le ciel d'Haudainville, les habitants du village ont pu voir et entendre la ronde des avions participant au meeting aérien de l'aérodrome Robert Thiery dit « du Rozelier ». Près de 30 avions légers ont sillonné le ciel haudainvillois.
Bien que situé sur la commune voisine de Sommedieue, l'aérodrome du Rozelier qui jouxte notre commune, est un endroit fort connu de tous les habitants de Verdun et de ses alentours.
Parmi les nombreux avions légers, il en était un tout de jaune vétu, tout droit sorti d'un album de tintin du célèbre Hergé
Pour le bonheur des petits et des grands !

CENTRE AÉRÉ

Cette année encore le centre aéré mis en place par la commune et délégué à la FOL, va démarrer.
Près de 50 jeunes issus de la commune mais aussi de Belrupt vont goûter aux joies des activités estivales.
Dirigé par Mélina, elle-même secondée par une équipe chevronnée d'animateurs, ce centre proposera des activités riches et variées autour du thème retenu cette année : le DISCO.
A la fin du séjour un spectacle sera monté et présenté au public !

Vive les vacances !

REMISE DE DICTIONNAIRES AUX CM2

Cette année 18 élèves du CM2, ainsi qu'une élève de cm1 se sont vus remis, comme

c'est la tradition, un dictionnaire ainsi qu'un diplôme de fin d'études primaires.

Les élus d'Haudainville (le Maire et son adjoint) et de Belrupt (représenté par M Réale) était présents à cette cérémonie. Tous les élèves s'étaient rassemblés pour l'évènement sous le préau avec leurs professeurs !

Fête républicaine du 14 juillet

Jeudi 14 Juillet se tiendra sur la commune notre désormais célèbre et convivial repas du 14 Juillet.
Comme chaque année, musique, concours de boule, de pétanque et repas républicain animeront la journée.
Avec l'aide des associations cette journée sera encore l'occasion de se rencontrer et de se parler autour du verre de l'amitié.
Amenez vos plats et venez nombreux !

Le petit journal sur internet

Saviez-vous que vous pouvez lire, télécharger, archiver votre petit journal directement sur internet ?

Comment ? Rien de plus facile !

Sur Google, écrivez « petit journal Haudainville » et le tour est joué !

Appel à la population !

L'ouverture du centre culturel intercommunal (voir article) va faire naître de nouveaux besoins !

Salle d'exposition, salle de danse, salle de musique, salle Informatique, bureaux, accueil, tisanerie….

Si vous souhaitez adhérer à une association déjà existante pour amener une nouvelle activité dans les locaux du centre culturel, n'hésitez pas à contacter dès à présent la mairie ou les services de la CODECOM de Verdun.

La Beholle fait sa fin d'annee

En cette fin d'année, la Beholle communique les dates de ses prochains spectacles :

- **Le 1er Juillet** : spectacle enfants de théâtre à 14h30 en salle des fêtes
- **Le 1er Juillet** : spectacle par le groupe de danse de l'association à 15h
- **Le 2 Juillet au soir** : spectacle de théâtre par les compagnons de la Beholle

Venez nombreux !

Prevention canicule

On parle de CANICULE quand ces trois conditions sont réunies :

1. Il fait très chaud pendant la journée,
2. La nuit, la température ne descend pas ou très peu,
3. Cela dure depuis plusieurs jours.

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personnes âgées : Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°.
La température de mon corps peut alors augmenter : Je risque le coup de chaleur « Hyperthermie »

Enfants et adultes : Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température, donc je perds de l'eau : je risque la « déshydratation ».

Conseils

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé,
- Maintenir la maison à l'abri de la chaleur,
- Fermer les volets et les fenêtres aux heures les plus chaudes,
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses,
- Ne pas rester en plein soleil,
- Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe etc…),
- Boire environ 1,5 l d'eau bien répartie dans la journée,
- Donner des nouvelles à votre entourage,
- Si vous êtes seul(e), pensez à vous signaler à la Mairie.

LES ABOIEMENTS DU CHIEN DU VOISINAGE VOUS SONT INSUPPORTABLES.
QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ? QUELS SONT LES RECOURS ?

Selon la loi, tout propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son chien ne perturbent pas la tranquillité du voisinage. C'est moins l'intensité ou la force des aboiements mais davantage la répétition, la durée et le caractère nocturne qui sont pris en compte pour apprécier s'il y a ou non trouble du voisinage.

La première démarche doit être faite à l'amiable : allez d'abord voir votre voisin et informez le oralement de la gêne occasionnée par les aboiements de son chien.
S'il ne fait rien, envoyez-lui alors une lettre lui rappelant le règlement en la matière (article 1385 du Code civil, article R.1336-7 du code de la santé publique, article R.623-2 du code pénal, arrêtés municipaux ou préfectoraux éventuels, règlement de copropriété), suivie 2 semaines plus tard d'une lettre recommandée s'il n'a pas obtempéré.

Si vos courriers n'aboutissent pas, contactez le conciliateur, son intervention est gratuite. Il vous réunira avec votre voisin afin de trouver une solution à l'amiable. Cette formule évite le recours au tribunal souvent coûteux et long.
La procédure judiciaire n'est envisageable que si les troubles persistent malgré toutes les actions précédentes. Adressez alors une lettre au procureur de la république au tribunal de grande instance du lieu de l'infraction, et portez plainte à la gendarmerie ou au commissariat de police. Pour étayer votre plainte, joignez-y les témoignages d'autres voisins et les constats d'huissier.

Votre voisin encourt une amende de 450 € (montant de l'amende en cours en 2006) et peut, si vous vous portez partie civile, être condamné à verser des dommages et intérêts.

LE SAVIEZ-VOUS ?

• **Les aboiements intempestifs** représentent 30 % des plaintes selon le ministère de l'agriculture qui légifère sur les animaux de compagnies. Sont pris en compte la durée du bruit, son intensité, son caractère diurne ou nocturne et surtout sa répétition.
• **Les odeurs** sont le deuxième facteur de discorde entre voisins.
Les propriétaires d'animaux de compagnie sont tenus de prendre toutes dispositions nécessaires propres à préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit. Cela concerne les aboiements mais également le maintien de la propreté des voies publiques, des espaces verts et aires de jeux pour enfants.

Un maître responsable est un maître qui ramasse les déjections de son compagnon à quatre pattes.

Une image qui fait mentir le vieil adage qui dit qu'il ne peut y avoir d'entente entre chien et chat !
Alors, pourquoi pas entre voisins !

REPERES :

Les animaux errants : Sur la voie publique, un animal doit être tenu en laisse, ceux potentiellement dangereux doivent être muselés.
En tout temps, un animal doit être surveillé ou placé dans un endroit clos ou attaché. La loi protège les droits des tiers en rendant le gardien responsable (propriétaire ou personne momentanément chargée de sa garde). Vous êtes responsable en cas d'incident, vérifiez auprès de votre assureur que vous êtes couvert.

Les chiens dangereux : (http://vosdroits.service-public.fr/F1839.xhtml)
La loi classe certaines races dans la catégorie des chiens dangereux.
Les types de chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en deux catégories :
- Catégorie 1 : Les chiens d'attaque
- Catégorie 2 : Les chiens de garde et de défense.

Démarches à effectuer par le détenteur d'un chien susceptible d'être dangereux (Catégories 1 & 2)
Le propriétaire ou le détenteur d'un chien inscrit sur la liste des chiens susceptibles d'être dangereux doit remplir un dossier de déclaration à la Mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal.

DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

De quoi s'agit-il ?

L'assainissement non collectif est une technique d'épuration qui consiste à traiter les eaux usées d'une habitation de façon individuelle, avant le rejet au milieu naturel.

La réglementation prévoit :

Toute parcelle située en zone d'assainissement non collectif ou en zone d'assainissement collectif non desservie, doit obligatoirement disposer d'un système d'assainissement non collectif.
Afin de vérifier le bon fonctionnement de ces installations, la réalisation d'un diagnostic de celles-ci est **obligatoire avant le 31 décembre 2012**.

Un diagnostic ? De quoi s'agit-il ?

Il permet de :
- ⇨ Vérifier la présence d'un dispositif d'assainissement non collectif,
- ⇨ Expertiser les différents éléments de l'installation en place,
- ⇨ Vérifier le bon fonctionnement de votre installation.

Toutes ces observations permettront de déterminer le niveau d'efficacité de l'installation vis-à-vis de l'environnement et de la salubrité publique.

Le déroulement du contrôle :

Un technicien Veolia Eau mandaté par le Syndicat Mixte de l'Assainissement et des Transports Urbains du Verdunois (SMATUV) et porteur d'une carte professionnelle d'identification, réalise l'état des lieux de l'installation et répond à vos questions.

L'état des lieux de l'installation consiste en la vérification, après vidange :
- ⇨ du bon état (présence ou non d'altération), de la ventilation et de l'accessibilité du dispositif,
- ⇨ du bon écoulement des effluents au sein du dispositif.

Les personnes n'ayant pas encore bénéficié de ce diagnostic, seront contactées par téléphone ou par courrier par le technicien Veolia Eau afin de prendre rendez-vous pour le passage sur site.

Vous pouvez aussi contacter directement Veolia Eau pour fixer ce rendez-vous, aux coordonnées suivantes :

20 ANS ! CELA SE FETE !

de Serge SILVETTI,
membre du bureau et
Président d'honneur du V.T.T. ST-SYMPHORIEN

Et oui, le **dimanche 2 septembre 2012**, le V.T.T ST-SYMPHORIEN fêtera les 20 ans de son épreuve « LA TRACE DE LA BEHOLLE V.T.T. »

Née de la volonté d'une bande de copains du village, la section V.T.T. fut créée en 1992 au sein du S.L.C La Béholle.
La première édition de notre épreuve vit le jour en août 1993. Le départ se faisait du parking du magasin CORA, partenaire de l'épreuve, avec une participation de 110 vététistes sur 2 circuits proposés : un de 15 km et un de 40 km.
Que de sentiers parcourus au cours de ces 20 années ! Des histoires d'amitié ! Des moments de bonheur et aussi des moments difficiles… Mais quelle récompense que de voir les visages radieux, les sourires, les remerciements et les encouragements des participants chaque année au soir de notre épreuve.
L'année dernière, plus de mille participants (incluant les marcheurs) venant de plusieurs départements, régions de France et pays limitrophes, ont participé à la 19ème édition. Ils ont pu découvrir notre patrimoine forestier communal.
A ce jour, le V.T.T. ST-SYMPHORIEN entretient 210 km de circuits V.T.T. labellisés par la « Fédération Française de Cyclisme » et en partenariat avec la CODECOM du VAL DE MEUSE.

20 ans ! Ne dit-on pas l'âge de raison…

Depuis 5 années, nous avons ajouté à notre épreuve une partie compétition avec la création de l'enduro des Loups, qui fait partie du challenge EREC comprenant 9 épreuves pour cette année.
Depuis 2 années, nous avons rajouté un circuit de 65 km chronométré et le raid 85 km lui aussi avec chrono.
Pour cette 20ème édition, création du Challenge Entreprises, par équipe de 3 sur circuit de 45 kms avec chrono.

Vous pouvez visiter le site du club :
www.club-vtt-saint-symphorien.org
(mail : vttsaintsymphorien@gmail.com)
et vous préinscrire pour cette 20ème édition.

Le club porte le nom des deux communes « HAUDAINVILLE et BELRUPT » du fait de notre massif forestier et le logo de nos tenues « Les Loups de Belrupt » sonne mieux que les « Anes d'Haudainville » qui sont les appellations de ces villages.
Enfin, comment ne pas associer à cet anniversaire Jean-Claude COLSON, autre membre fondateur et 1er Président du club sans qui cette belle aventure n'aurait jamais vu le jour.

TRAVAUX DE VOIRIE

A l'occasion du réaménagement des rues de Verdun et de Saint Mihiel, GrDF propose aux riverains concernés une offre attractive de raccordement au réseau de gaz naturel, 183,14 € au lieu de 824,08 €(Cette offre est valable pour la réalisation d'un branchement gaz 6 ou 10 m^3/h pour un usage chauffage d'un logement ou d'un local de plus de 2 ans, situé à la fois sur le réseau existant et sur le tracé des travaux de voirie pendant la durée de ceux-ci, sous réserve d'une mise en service dans les 12 mois suivant la date de réalisation du raccordement).
Il est rappelé que dès la fin des travaux, il ne sera plus possible de faire de nouveaux raccordements gaz pendant une durée de 3 ans !
Pour plus d'informations sur les modalités et sur les aides au financement contacter GrDF au 09 69 36 35 34 (Appel non surtaxé), internet : sur www.grdf.fr.

RIVERAINS DU RUISSEAU DE BELRUPT : PENSEZ A L'ENTRETIEN !

Tout riverain d'un cours d'eau est propriétaire
des berges, jusqu'à la moitié du lit.
Il en a jouissance, mais il a obligation d'assurer l'entretien « normal »
du cours d'eau (L215-1 et suivant du Code de l'Environnement).

On entend par entretien normal, le maintien du libre écoulement des eaux : enlèvement d'atterrissements, enlèvement de la végétation arbustive dans le lit du cours d'eau…

Il est important de différencier la végétation arbustive dans le lit du cours d'eau qu'il faut enlever (frein à l'écoulement des eaux), de la végétation sur les berges nécessaire à leur stabilité (entretien régulier et raisonné). La notion d'entretien exclut l'élargissement du lit ou son creusement. On ne retire que ce qui s'est accumulé.
Mieux vaut prévenir que guérir, donc merci à tous ceux qui ont déjà fait ce travail d'entretien et bon courage à ceux qui vont s'y atteler !

Un bon nettoyage facilitera l'écoulement en cas de fortes pluies et ce pour le bien de tous les riverains.

CEREMONIES

19 MAI 2012 : DEPOT DE GERBE AU SQUARE JOHN CHURCH

Les représentants de l'association « mémoire des ailes » présidée par Mme Sylvie FRANCOIS accompagnés de Monsieur le Maire sont venus se recueillir et déposer un bouquet devant la stèle John Church.
John M. Church, né en 1916, originaire de Plattsburg, New York, était un pilote américain de la Seconde Guerre mondiale, second lieutenant au 22e Fighter Squadron, 36th Fighter Group / 9th U.S.Army Air Force. Pilote d'un chasseur P-47 Thunderbolt D, il est abattu par la chasse allemande, à l'âge de 28 ans, à 12h20 le 21 mai 1944 à proximité du village d'Haudainville.

22 JUIN 2012 : CEREMONIE « VEILLEURS DE LA PAIX »

Après le mot d'accueil de Monsieur le Maire, le président de l'ANPAVI (Association Nationale des Parents et Amis des Victimes des Interventions de Paix dans les Balkans), monsieur Jean-Claude CARREAU a présenté ce magnifique monument « Veilleurs de la Paix » à un groupe d'élèves du collège DORVAL d'ORLY.
Un hommage aux victimes des OPEX (opérations extérieures) a été rendu, suivi d'un dépôt de gerbes et d'une minute de silence.

Inscriptions scolaires, Rappel !

Rappel : Il est encore temps d'inscrire vos enfants pour la maternelle ou l'élémentaire
Le formulaire d'inscription est à retirer en mairie.

Pensez également à faire vos inscriptions pour la rentrée 2012/2013, concernant la cantine et la garderie. Les dossiers sont à prendre en mairie.

Don du sang

Cet été, le camion du don du sang fera sa tournée dans notre village !

Mais à ce jour nous ne savons pas encore la date précise de ce passage
Pour toutes infos complémentaires, renseignez-vous à

Etablissement Français du Sang Lorraine-Champagne
2 rue d anthouard
55100 Verdun

Tel. : 03.29.83.85.72

RAMASSAGE SCOLAIRE : LE CONSEIL GENERAL COMMUNIQUE

Le transport scolaire

Les cars scolaires sont accessibles à la clientèle commerciale, dans la limite des places disponibles, au tarif commercial en vigueur sur le réseau RITM.

Un nouveau service scolaire harmonisé, spécialisé et plus juste.

- **Les horaires de passage des cars sont harmonisés :**

  - ils sont programmés en fonction des heures d'entrée et de sortie des établissements,
  - ils garantissent un aller/retour quotidien pour chaque élève demi-pensionnaire et hebdomadaire pour chaque élève interne.

- **Ce service est spécialisé :**

- - les cars seront dédiés aux élèves des écoles, collèges et lycées meusiens.

- **« Application du principe de responsabilité par le paiement d'un droit d'accès pour les scolaires »**

  A noter que la montée d'un seul enfant de maternelle dans le car, mobilisera automatiquement la présence d'une accompagnatrice.

  Le droit d'accès permet de mieux réguler et adapter les moyens de transport à la demande réelle. Jusqu'à présent, trop d'enfants inscrits ne prenaient jamais les bus, créant ainsi une dépense inutile.

  Pour avoir accès au service, tous les élèves doivent s'acquitter d'un droit d'accès annuel, matérialisé par une carte de transport. Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants par foyer : 30 € pour le 1er enfant de la famille, 20 € pour le second, 10 € pour le troisième et la gratuité pour les suivants.

  Une contribution qui reste modique, puisque le coût réel du service demeure 25 fois supérieur à cette participation.

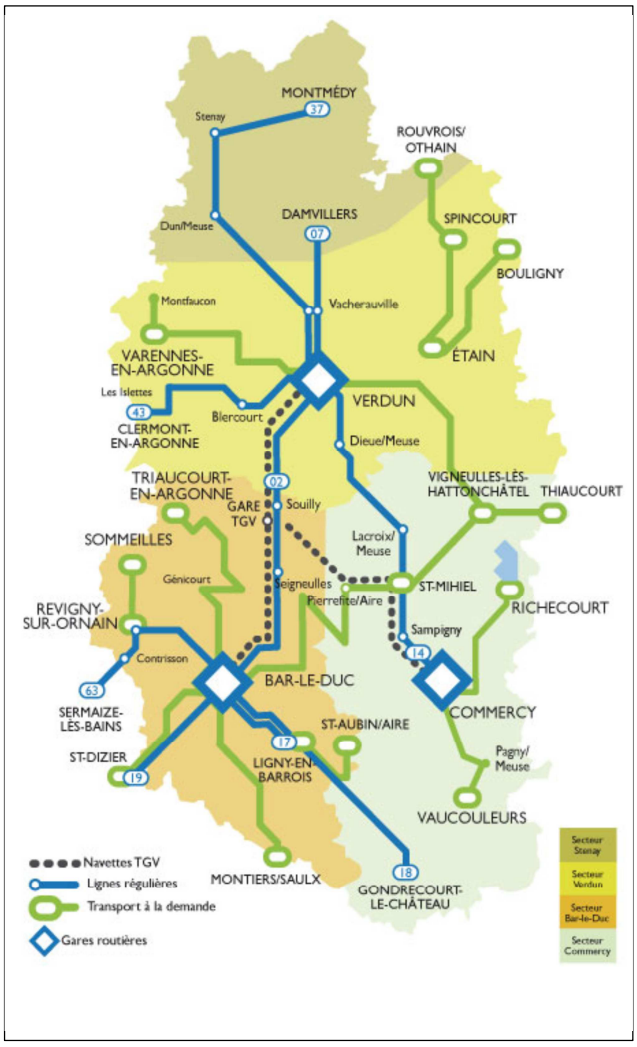

- **Quelques chiffres clés :**

  - 14,3 millions d'euros - budget consacré par le Conseil général.
  - 17 800 enfants transportés quotidiennement.
  - 194 circuits scolaires.

Voyage de nos Aînés

Comme chaque année, le C.C.A.S offre à nos aînés un voyage. Le 16 juin, 34 personnes se sont données rendez-vous devant la salle polyvalente pour un départ matinal en direction de VERSAILLES, ville royale qui fût selon la volonté de Louis XIV, la capitale de l'Europe.
Accompagné d'un guide, le groupe a débuté la visite du château où aimaient se faire voir les têtes couronnées de toute l'Europe.
Tout le monde s'est ensuite retrouvé pour le déjeuner servi dans un restaurant face au château.
Enfin, la pluie s'étant arrêtée, nos ainés ont pu passer l'après-midi le long des nombreuses fontaines, bosquets et bassins. Ils ont pu également admirer l'ingéniosité des maîtres jardiniers et fontainiers qui ont dessiné, planté et organisé ces jardins parmi les plus vastes du monde. L'animation musicale des fontaines et bassins finissant cette journée, ils ont repris la route et après un arrêt libre pour le repas du soir, c'est bien fatigués mais enchantés d'avoir découvert cette partie de notre histoire qu'ils sont arrivés à Haudainville vers 23h30.

SORTIES SCOLAIRES DE FIN D'ANNEE

Notre école communique

Classes de CP/CE1
« Le mardi 5 juin, les classes de CP et CE1 d'Haudainville sont allées au Parc Argonne Découverte « Nocturnia » qui se trouve près de Vouziers (Ardennes). Nous avons fait différentes activités : moulage d'empreintes avec du plâtre, recherche d'indices de présence d'animaux dans la forêt, visite de l'exposition sur les animaux nocturnes, observation de vrais loups et une activité physique avec le « hamac à bonds ». Nous avons mangé dans le restaurant du parc d'où on pouvait voir la cime des arbres. C'était une belle journée riche de découvertes et de nouvelles connaissances. Et en plus, nous avons eu le beau temps. »

Classes de Maternelles
Notre journée à la ferme !
Lundi 11juin, nous nous sommes rendus à la ferme du Sonvaux aux Eparges. Nous avons visité la ferme. Attirés par la nourriture, les chevaux, les ânes, les cochons, les poules, les canards... sont tous venus nous saluer pour notre plus grand bonheur. Nous avons même donné le biberon à un agneau vorace. Ensuite, nous avons découvert le travail du bourrelier et nous avons réalisé un joli bracelet en cuir avec notre prénom. Nous avons aussi fait la connaissance de Dingo, Naala et Caramel, trois poneys que nous avons brossés et que nous avons montés. Certains d'entre nous avaient un peu peur tandis que d'autres étaient très à l'aise. Pour finir, nous avons fait une ballade bien installés dans une calèche tirée par 2 magnifiques chevaux.
Malgré un temps capricieux, nous avons passé une excellente journée et c'est bien fatigués que nous avons regagné Haudainville en fin de journée.
Un grand merci à la Mairie, à l'association « les petits Anons » et aux parents pour leur participation financière.
Les enfants de maternelle »

SORTIES SCOLAIRES DE FIN D'ANNEE (suite)

Les classes de CE2, CM1 et CM2

(Texte écrit par Jean Jacques ASSA, Julien Giorgetti et Élodie Wurtz, les enseignants accompagnateurs)

Durant 5 jours, les élèves de l'École d'Haudainville ont découvert un petit coin de Picardie.

Pour bon nombre d'entre eux, c'était la première fois qu'ils quittaient papa, maman et la maison pour plusieurs jours. Un tel séjour leur a appris à vivre en collectivité avec une participation active aux petites tâches qui incombent à la vie de groupe telles la mise du couvert avant chaque repas, la desserte des tables après le dessert. À ce propos, nous tenons vivement à remercier les trois parents accompagnateurs, Mmes Allalène, Chabo et M. Guyot, qui ont déployé toute leur énergie pour assurer la préparation des repas, le passage quotidien aux douches de nos 55 petites têtes blondes.

Ils ont pu découvrir et étudier la vie dans les milieux aquatiques avec des moments de pêche aux petites bêtes - larves d'insectes - crustacés – qu'ils ont appris à identifier ainsi que quelques essences d'arbres et de plantes typiques des zones humides.

La seconde approche a été celle de la forêt ressemblant beaucoup à la nôtre. Repérage d'indices de vie animale en milieu forestier, terriers de blaireaux ou de rongeurs, laissées et empreintes de chevreuils et sangliers…et reconnaissances de 5 ou 6 arbres communs également dans les forêts lorraines et de quelques espèces d'orchidées sauvages.

Le temps fort du séjour fut certainement la journée passée au bord de la mer à Mers-les-Bains avec un petit bain rapide et quelques êtres vivants capturés lors d'un petit temps de pêche à pied et au Tréport avec la prise de conscience du phénomène des marées (nous avons eu la chance d'être là au moment de grandes marées avec un gros coefficient) la découverte des falaises et des plages de galets (chaque enfant maintenant sait d'où viennent ces galets !) des lectures de paysage effectuées du bas des falaises, puis du haut grâce au funiculaire qui traverse la falaise de part en part.

Un port, un estuaire (celui de la Bresle) l'architecture d'une ville, la baie au fond de laquelle on a pu apercevoir Cayeux sur Mer et Berck prennent du sens quand on les observe de plus de 100 mètres de haut.

Un autre grand moment apprécié de tous fut la journée consacrée à l'initiation à l'équitation avec quelques notions d'hippologie et des séances de pansage, de guidage et d'exercices-jeux sur le dos des poneys.

Le séjour s'est conclu par une visite de la Maison de la Baie de la Somme et de l'Oiseau, maison dans laquelle des vitrines didactiques ont appris à nos élèves à reconnaître bon nombre d'oiseaux et surtout à mettre en relation le milieu dans lequel ils vivent et leurs habitudes et caractéristiques de vie.

Petite cerise sur le gâteau ! Juste avant le retour, une heure passée à la pointe du Hourdel afin d'observer les phoques gris et les veaux marins.

Un grand merci

aux Mairies de Belrupt et Haudainville qui ont pris en charge le coût du transport en car,

à l'association des petits Ânons qui a versé 50,00 € par enfant,

à tous les parents d'Élèves qui nous ont fait confiance pour mener à bien ce projet.

Une petite tranche de vie qui laissera des souvenirs à tous pendant longtemps.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi 15h30 à 18h30
Mercredi 15h30 à 18h30
Vendredi 9h00 à 11h30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

Fermeture annuelle du secrétariat du 13 au 27 Août 2012

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et
en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84
Serge Silvetti
06.79.79.94.67
Eric Preud'homme
06.08.48.75.97
Romain Sismondini
06.08.23.93.32

La ville de verdun communique

Activ'été

Activ'été, c'est un ensemble d'activités sportives et culturelles, ludiques et événementielles, agrémenté de mini-camps, pour les jeunes de l'agglomération verdunoise âgés de 11 à 18 ans.

Le programme d'activités est élaboré avec les jeunes, les structures de proximité (éducateurs sportifs de la Ville, Centres Sociaux, AMP, ARIAJ) et les associations locales.

Activ'été 2012 / Programme et inscriptions

Cette opération, dont le fonctionnement a été confié à la Ligue de l'Enseignement, Fédération de la Meuse, propose aux jeunes de 11 à 17 ans, du **09 juillet au 17 août 2012,**
en lien avec des associations verdunoises, des activités sportives et culturelles, ainsi que la participation à des mini camps, camps itinérants, grands jeux, grand raid escalade, manifestations exceptionnelles telles que des sorties patinoire, accrobranche, …

Inscriptions:

Du mardi 03 juillet 2012 au 06 juillet 2012 de 16h30 à 18h
Au Bar Grill au Pré l'Evêque (base de loisirs Jacques Barat-Dupont) à côté de la Salle Cassin
Verdun.
Pour l'inscription, munissez-vous du **carnet de santé de l'enfant** et de **bons CAF** si vous en disposez.

Tarifs:

	Verdunois	Non Verdunois
Droit d'inscription pour 3 semaines	13,50 €	18,50 €
Activité événementielle donnant lieu à déplacement, repas et nuitées (mini-camps)	16,00 €	24,00 €

Pour toutes infos complémentaires : WWW.Verdun.fr

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.
Directeur de publication : Mr Louis Kutschruiter, Maire de la commune.
Rédacteurs : Romain Sismondini – Melle Valérie Ciré – Mme Sandra Prot - Mr Denis Waxweiler – Mme Lucette Silvetti